



Par et pour
les collectivités

COMMUNIQUÉ DE PRESSE • 7 DÉCEMBRE 2016

LE GROUPE AFL CONCLUT SA QUATRIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL DE L'ANNÉE 2016

Le Groupe Agence France Locale vient de clôturer sa 11^e augmentation de capital et accueille 12 nouvelles collectivités membres.

Les 12 collectivités qui viennent de devenir actionnaires du Groupe sont de tailles et de territoires variés :

- Hauts-de-France : Plailly (Oise)
- Corse : Monacia d'Aullène (Corse du Sud)
- Auvergne Rhône-Alpes : Chirols (Ardèche) et Combloux (Haute-Savoie)
- Occitanie : Condom (Gers)
- Pays-de-la-Loire : Epieds (Maine-et-Loire) et Les Sorinières (Loire-Atlantique)
- Bretagne : Lesneven (Finistère)
- Grand Est : Les Voivres (Vosges) et la communauté de communes de Moselle et Madon (Meurthe-et-Moselle, plus grande collectivité de cette augmentation de capital avec 29 606 habitants)
- Nouvelle Aquitaine : Saint-Maurin (Lot-et-Garonne)
- Bourgogne Franche-Comté : Tart l'Abbaye (Côte d'Or, plus petite collectivité de l'augmentation de capital avec 216 habitants).

« L'objectif du Groupe AFL, c'est d'être en adéquation avec les objectifs des collectivités membres », se félicite suite à cette adhésion Michel Mangot, le maire de Plailly (Oise, 1645 habitants). « L'AFL recherche une diminution des coûts de recours au crédit pour les collectivités membres et ne les considère pas uniquement comme des clients. »

A l'occasion de cette augmentation de capital, le Groupe Agence France Locale accueille également la première collectivité corse. « L'adhésion au Groupe Agence France Locale était motivée par le fait que la mutualisation des sources de financements présente l'avantage, pour une commune rurale comme la nôtre, de pouvoir financer des investissements de manière optimale et dans les meilleures conditions du marché », a ainsi précisé Marc Luciani, le maire de Monacia-d'Aullène (Corse du Sud), qui compte 486 habitants.

A l'issue de cette onzième augmentation de capital, le Groupe compte 173 collectivités membres et le capital social de la Société Territoriale atteint près de 116 millions d'euros.



Par et pour
les collectivités

À PROPOS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

- L'Agence France Locale est un nouveau modèle de banque créé en 2013 par et pour les collectivités pour simplifier l'emprunt. Réponse alternative à la question du financement des collectivités, l'Agence France Locale est un établissement de crédit qui œuvre pour une mission unique : financer l'investissement des collectivités membres, quelle que soit leur taille ou leur type.
- Elle est détenue par l'Agence France Locale - Société Territoriale, elle-même propriété exclusive des collectivités actionnaires. Les deux sociétés constituent le Groupe Agence France Locale. L'AFL-ST a en charge le pilotage et la gestion stratégique du Groupe.
- La mutualisation des besoins de financement de ses membres et leur qualité de crédit permet à l'AFL de lever des fonds sur les marchés financiers à des conditions attractives, qu'elle redistribue aux collectivités membres sous forme de prêts bancaires classiques.
- Plus d'information sur www.agence-france-locale.fr